



- conseil d'administration du 7 juillet 2015 -

**RESOLUTION CA n°24-2015.
SCHEMA PLURIANNUEL (2015 - 2020)
DE STRATEGIE IMMOBILIERE
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

La mise en place des schémas pluriannuels de stratégie immobilière est prévue par une circulaire, en date du 16 septembre 2009, du Ministre en charge du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Dans une délibération, en date du 22 novembre 2011 – référence 34 – 2011 -, le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées avait souhaité que le schéma pluriannuel de stratégie immobilière du Parc National des Pyrénées 2011 - 2014 pose les principes suivants :

- la répartition des équipements immobiliers dans les vallées avait été confirmée,
- les équipements devaient être mis aux normes éco responsables et de confort moderne à l'échéance de 2014. Un plan d'investissements devait être lancé par l'établissement,
- les équipements, ouverts au public, devaient être mis aux normes « *tourisme & handicap* » pour les quatre principaux handicaps,
- les biens immobiliers devaient être adaptés aux stratégies métiers du Parc National des Pyrénées notamment pour les personnels de terrain.

1. le bilan du premier schéma pluriannuel de stratégie immobilière du Parc national des Pyrénées :

L'objectif était de favoriser une gestion dynamique du patrimoine de l'Etat et d'améliorer la connaissance des biens immobiliers notamment des établissements publics administratifs comme le Parc National des Pyrénées.

Le bilan du premier schéma pluriannuel de stratégie immobilière peut être ainsi dressé :

- la répartition des équipements immobiliers :

Elle reste, au terme du premier schéma pluriannuel de stratégie immobilière, la même qu'en 2011.

L'établissement public du Parc National des Pyrénées dispose ou utilise les biens immobiliers suivants :

- un siège administratif situé à Tarbes (*Hautes-Pyrénées*),
- une antenne administrative à Oloron Sainte Marie (*Pyrénées-Atlantiques*),
- huit sites de bureaux situés à Bedous, Gabas et Laruns (*Pyrénées-Atlantiques*), Arrens Marsous, Cauterets, Luz Saint Sauveur, Gèdre, Saint Lary Soulan (*Hautes-Pyrénées*),
- onze maisons du Parc National des Pyrénées situées à Etsaut, Laruns et Pourtalet (*Pyrénées-Atlantiques*), Arrens Marsous (2), Tarbes, Cauterets, Luz Saint Sauveur, Gavarnie, Saint Lary Soulan, Aragnouet Orédon (*Hautes-Pyrénées*),
- huit sites de logement des gardes situés à Bedous, Etsaut et Laruns (*Pyrénées-Atlantiques*), Arrens Marsous, Cauterets, Luz Saint Sauveur, Gèdre, Saint Lary Soulan (*Hautes-Pyrénées*),
- cinq refuges de montagne gardés dénommés Arlet et Ayous (*Pyrénées-Atlantiques*), Barroude, Espuguettes et Migouélou (*Hautes-Pyrénées*),
- deux refuges de montagne non gardés dénommés Aumar et Larry.

On trouvera, en annexe, la liste exhaustive des biens dont le Parc National des Pyrénées est propriétaire ainsi que les détails techniques et patrimoniaux afférents.

Le Parc National des Pyrénées dispose de 12 313 m² de surface utile installés sur 28 861 m² de terrain répartis sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

4 000 m² de terrains non bâtis, notamment au plan d'Aste et de Migouélou en Val d'Azun (*Hautes-Pyrénées*), subsistent dans l'actif du Parc National des Pyrénées. Ces surfaces, éparpillés sur le terrain, situées dans le cœur du Parc National des Pyrénées et à très haute altitude, ne peuvent être valorisées. Par ailleurs, compte tenu de la réglementation du cœur des parcs nationaux, notamment en matière d'urbanisme et de transmission, il est impossible de les valoriser ou de les transmettre.

La valeur brute de ces biens est de 9 914 812,00 € et la valeur nette de 8 592 128,00 € (*imputée au compte 2131*).

Deux modifications sont intervenues, depuis 2011, au regard des implantations.

Elles concernent :

- le refuge de Barroude en vallée d'Aure. Il a été complètement détruit par un incendie entre le 10 et le 12 octobre 2014. A la date de la présente délibération, un contentieux est en cours avec la compagnie d'assurance du gardien délégué. Le Parc national des Pyrénées a confirmé que le refuge serait reconstruit si l'assurance prenait en charge les travaux de démolition et de reconstruction,
- la création d'une porte d'entrée du Parc national des Pyrénées en vallée d'Ossau. Un bâtiment a été créé en lieu et place de l'ancienne douane au col du Pourtalet (*Pyrénées-Atlantiques*). Il sera inauguré le 7 juillet 2015. Cet équipement était prévu au premier schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

- la mise aux normes des équipements :

Dans le courant du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2011 – 2014, le Parc national des Pyrénées a considérablement amélioré la qualité de ses équipements immobiliers au titre :

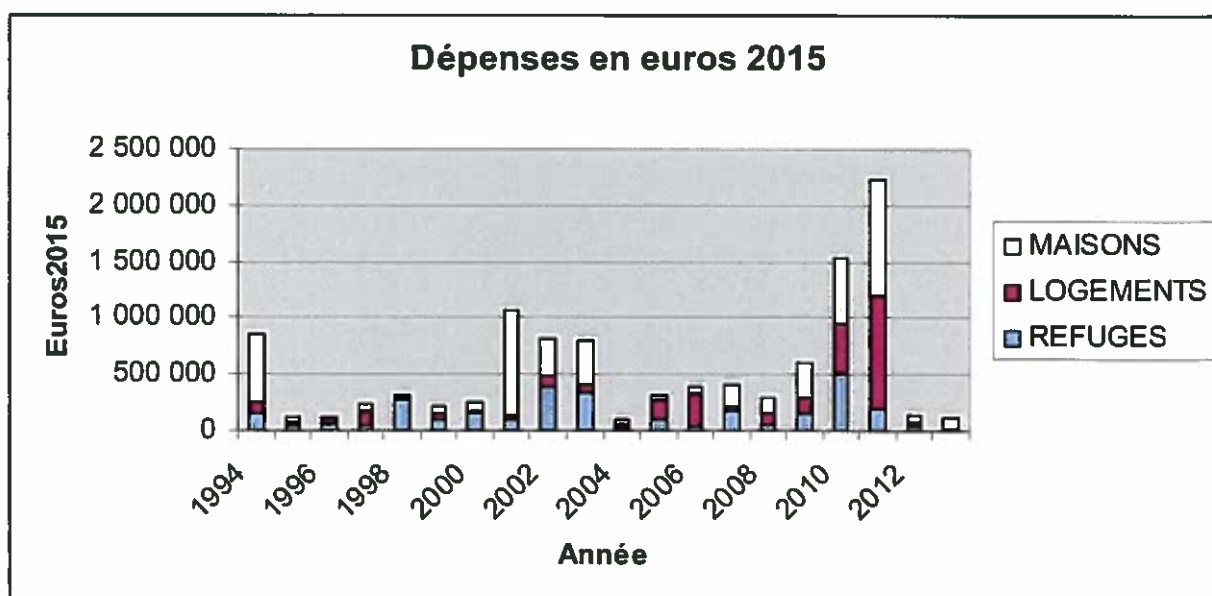
- d'un entretien courant extrêmement conséquent. Le Parc national des Pyrénées consacre chaque année, en moyenne depuis 2010, la somme de 170 000,00 € à l'entretien de ses bâtiments (*hors fluides*),
- de la modernisation de deux maisons du Parc national des Pyrénées (*Cauterets et Saint Lary Soulan*) et de deux maisons des gardes du Parc national des Pyrénées (*Luz Saint Sauveur & Arrens Marsous*) et d'un refuge (*Espuguettes – Gavarnie*).

Entre 1994 et 2013, les coûts inhérents à l'immobilier du Parc national des Pyrénées furent de :

- 4 311 776,00 € courants ou 5 019 053,00 € - valeur 2015 -, pour les maisons du Parc national des Pyrénées soit en moyenne 215 589,0 € courants par an ou 250 953,00 € - valeur 2015 -,
- 2 492 893,00 € courants ou 2 914 371,00 € - valeur 2015 – pour les refuges du Parc national des Pyrénées soit en moyenne 124 645,00 € courants par an ou 145 719,00 € - valeur 2015 -,
- 2 616 940,00 € courants ou 2 936 673,00 € - valeur 2015 – pour les maisons des gardes du Parc national des Pyrénées soit en moyenne 130 847,00 € courants par an ou 146 834,00 € - valeur 2015 -,

soit une dépense moyenne d'investissement sur ces vingt dernières années de 543 505,00 € par an – valeur 2015 -.

La répartition par année montre de fortes dépenses en 2010 – 2011 - 2012 liées aux investissements, prévus au schéma pluriannuel de stratégie immobilière, détaillés en supra :



- la mise aux normes « tourisme & handicap » :

Il s'agissait de mettre aux normes les équipements du Parc national des Pyrénées ouverts au public (ERP). Les équipements suivants ont été mis aux normes et les labels au titre des quatre handicaps ont été obtenus pour :

- le refuge des Espuguettes – commune de Gavarnie,
- la maison du Parc national des Pyrénées de Laruns,
- la maison du Parc national des Pyrénées d'Etsaut,
- le siège du Parc national des Pyrénées de Tarbes.

Nonobstant les programmes de travaux de rénovation réalisés, qui intégraient la contrainte de la mise aux normes au titre des quatre handicaps, tous les labels n'ont pas été obtenus pour les équipements suivants :

- la maison du Parc national des Pyrénées de Cauterets,
- la maison du Parc national des Pyrénées de Saint Lary Soulan,
- la maison du Parc national des Pyrénées de Tarbes.

Le suivi de ce dossier est compliqué par le changement des normes. Cette situation a influé sur le renouvellement des labels. Le Parc national des Pyrénées a choisi une qualification au titre des quatre labels handicap c'est-à-dire un niveau d'exigence élevé.

- adaptation aux stratégies métiers du Parc National des Pyrénées :

Cet objectif visait à adapter les équipements professionnels, utilisés par les agents du Parc national des Pyrénées, aux nouvelles conditions d'exercice des métiers.

A ce titre, les bureaux des secteurs du Parc national des Pyrénées à Saint Lary Soulan, Luz Saint Sauveur et Arrens Marsous ont été rénovés et modernisés pendant le premier schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Ces investissements ont permis de moderniser les conditions de fonctionnement des secteurs du Parc National des Pyrénées (*aménagement des bureaux, installation de Visio conférence, respect des règles hygiène & sécurité, mutualisation et rationalisation des moyens logistiques, etc...*).

Le site d'Oloron Sainte Marie a été relocalisé dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer sis rue du IV septembre. Il se trouve désormais en synergie avec d'autres services de l'Etat. Les coûts de location et de fonctionnement sont passés de 10 000,00 € annuels à environ 700,00 € par an. Une convention d'utilisation a été passée le 16 juillet 2014, avec France Domaines Pyrénées-Atlantiques, pour la mise à disposition d'un bureau de 16,32 m². Les locaux ont été occupés à la date du 1^{er} septembre 2014.

Il s'agissait d'un des objectifs du premier schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Un plan de modernisation au titre de la mise aux normes RT 2005 des bâtiments rénovés a été engagé. Il a concerné :

- la mise aux normes des bureaux et appartements de la maison des gardes du Parc National des Pyrénées à Luz Saint Sauveur (*Hautes-Pyrénées*),

- la mise aux normes et l'aménagement du refuge des Espuguettes sur le territoire de la commune de Gavarnie (*Hautes-Pyrénées*),
- la mise aux normes et l'aménagement de la maison du plan d'Aste située sur le territoire de la commune d'Arrens Marsous (*Hautes-Pyrénées*),
 - la mise aux normes et l'aménagement de la maison du Parc National des Pyrénées de Cauterets (*Hautes-Pyrénées*),
 - la mise aux normes et l'aménagement de la maison du Parc National des Pyrénées de Saint Lary Soulan (*Hautes-Pyrénées*).

Tous ces bâtiments répondent aux normes environnementales.

2. une nécessaire révision du schéma pluriannuel de stratégie immobilière du Parc national des Pyrénées :

- des modes de propriété et de dévolution divers :

L'établissement est propriétaire de 80 % des surfaces utilisées. Les autres surfaces, notamment celles du siège de la villa Fould à Tarbes, de la maison du Parc national des Pyrénées de Saint Lary Soulan et de l'antenne d'Oloron Sainte Marie, sont louées à des collectivités territoriales ou à un service déconcentré.

Quand les logements sont confiés à des tiers, c'est au titre de la nécessité absolue de service et en application du décret numéro 62.1477 du 27 novembre 1962 qui fixe le régime d'occupation de logements par des personnels civils de l'Etat dans les immeubles appartenant aux établissements publics nationaux.

Seuls les gardes moniteurs, relevant des grades de techniciens et d'agents techniques de l'environnement (*titulaires de la fonction publique d'Etat*), sont logés en application du décret numéro 2001-587 du 5 juillet 2001 relatif aux conditions d'exercice des missions de ces personnels. Tous les logements, attribués par nécessité absolue de service, font l'objet d'une déclaration en avantage en nature. Son montant est revalorisé annuellement.

Un appartement, vacant à Etsaut (*Pyrénées Atlantiques*), est loué à un tiers en application d'un loyer déterminé avec la collaboration de France Domaines. Les baux sont précaires.

L'établissement gère des maisons du Parc National des Pyrénées, en collaboration avec les collectivités, soit par l'intermédiaire d'un syndicat mixte, soit d'une Co propriété ou de conventions d'occupation. Ces dispositifs permettent de répartir les frais de gestion au prorata des mètres carrés utilisés.

Les refuges - propriété du Parc national des Pyrénées – font l'objet de délégation de service public pour une durée de cinq ans après appel à candidature conformément à la loi numéro 93 – 122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques. Cette délégation arrive à échéance le 30 septembre 2015.

- une nécessaire évolution :

Le Parc national des Pyrénées, dans un contexte budgétaire difficile, a engagé de fortes réformes de son fonctionnement courant.

Le volet immobilier de son budget reste à travailler notamment au titre :

- des surfaces mobilisées – 12 313 mètres carrés – qui génèrent des coûts de fonctionnement importants,
- de l'évolution des effectifs de l'établissement public.
Moins de personnel cela signifie que toutes les surfaces ne sont plus utiles – notamment pour loger les agents au titre de la nécessité absolue de service – et que des priorités d'emploi des personnels doivent être définies,
- de l'obsolescence de certains bâtiments.
Le premier schéma pluriannuel de stratégie immobilière a permis de rénover environ 40% du parc immobilier. Les immeubles non concernés souffrent et le maintien de leur habitabilité nécessite de fortes dépenses de fonctionnement,
- de concours publics difficilement mobilisables.
Il paraît difficile d'obtenir de nouveaux concours publics, notamment du ministère en charge de l'écologie, pour la rénovation des biens de strict usage administratif,
- des évolutions législatives et réglementaires au titre de la dévolution des logements par nécessité absolue de service ou des normes « *tourisme & handicap* ».

L'ensemble de ces éléments conduit à revoir le schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Cette révision est une des actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la réorganisation de l'établissement public en charge du Parc national des Pyrénées telle qu'elle a été adoptée le 3 mars 2015 par le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées (*délibération CA numéro 9 – 2015*).

3. le schéma pluriannuel de stratégie immobilière du Parc national des Pyrénées pour la période 2015 – 2020 :

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière du Parc National des Pyrénées pose les principes suivants concernant la gestion des biens immobiliers de l'établissement public :

- les biens vacants seront proposés à la vente,
- les maisons des gardes les plus vétustes, et nécessitant de forts investissements de mise aux normes, seront proposés à la cession,
- la gestion immobilière des refuges sera orientée vers la longue durée et la prise en charge des gros travaux par un attributaire ou vers la cession,
- le partenariat avec les collectivités sera privilégié afin de gérer les équipements ouverts au public,
- la rénovation de la maison du Parc national des Pyrénées de Gavarnie est un objectif à mettre en œuvre dans la durée du schéma pluriannuel de stratégie immobilière,
- les nouveaux principes législatifs et réglementaires, en matière de gestion des logements par nécessité absolue de service et d'accessibilité, seront appliqués,
- le maintien des agents et de leurs familles au centre des secteurs du Parc national des Pyrénées.

Ces orientations peuvent être ainsi déclinées dans la durée du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2015 – 2020 :

- la mise en vente des biens vacants :

La maison des gardes du Parc national des Pyrénées de Gèdre (428 m²) et d'Etsaut (460 m²) seront proposées à la vente après estimation domaniale, publicité et éventuelle décision du conseil d'administration si le prix d'achat n'est pas conforme à l'estimation domaniale.

Pour la maison des gardes du Parc national des Pyrénées d'Etsaut, une redéfinition cadastrale sera établie avant la mise en vente. Deux maisons jumelées seront cédées en 2015. La troisième sera mise en vente si aucun logement par nécessité absolue de service ne doit être attribué au titre des futures affectations de personnel au secteur d'Aspe du Parc national des Pyrénées.

Quand les valeurs d'actifs des biens mis en vente sont supérieures au prix d'achat, le Parc national des Pyrénées compensera la différence sur le budget de l'année courante. L'objectif est que le prix d'achat soit supérieur à la valeur de l'actif du bien considéré.

Sous réserve d'une mise en concurrence et d'une publicité suffisante, à offre égale, la préférence sera donnée aux habitants des vallées concernées et aux projets de vie.

L'ensemble représente la cession de 888 mètres carrés.

L'économie de fonctionnement (*entretien courant, impôts, fluides, etc.*) attendue est d'environ 7 500,00 € par an.

- la cession des maisons des gardes les plus vétustes :

La maison des gardes du Parc national des Pyrénées de Saint Lary Soulan (690 m²) et de Gabas – Laruns (607 m²) sont vétustes. Leur rénovation et mise aux normes environnementales est hors de portée du budget de l'établissement public.

Leur cession pourrait être envisagée sous réserve d'un accord avec les collectivités. Il est posé comme principe que la cession se fera, de préférence et après estimation domaniale, auprès des collectivités.

La commune de Saint Lary Soulan s'est déclarée intéressée par le bien. La maison des gardes de Gabas sera proposée à la commune de Laruns. Si elle n'était pas intéressée, elle serait alors cédée sur le marché. Dans la mesure du possible, les projets d'achat liés à une action structurante pour la commune concernée seront privilégiés.

Les agents logés dans ces immeubles seront relogés par le Parc national des Pyrénées. L'établissement souscrira des baux de location de longue durée pour leur compte. Une concertation préalable, avec les personnels concernés et les représentants du personnel, sera conduite. Les surfaces louées seront conformes aux situations familiales des agents concernés.

L'ensemble représente la cession de 1 297 mètres carrés.

L'économie de fonctionnement (*entretien courant, impôts, fluides, etc.*) attendue est d'environ 21 000,00 € par an.

Les maisons des gardes conservées seront mises aux normes énergétiques (*Bedous et Caunterets*) dans le cadre du projet « *Parc national des Pyrénées – territoire à énergie positive* ».

- la révision de la gestion immobilière des refuges :

Le Parc national des Pyrénées dispose de quatre refuges en nue propriété. Ces équipements sont maintenus dans le patrimoine de l'établissement – afin d'affirmer l'image du Parc national des Pyrénées dans le cœur de son territoire – mais tous modes de dévolution seront proposés afin d'en transférer la gestion sur une longue durée.

Il est envisagé soit :

- une dévolution payante sur la longue durée avec transfert des charges, dont les gros travaux, au bailleur (*personne morale ou physique*). Cette dévolution serait mise en œuvre au terme d'un appel à candidature et pour une durée minimale de vingt ans. Elle se ferait sous la forme d'un bail emphytéotique ou d'une délégation de service public transmissible avec l'accord du propriétaire,
- une cession directe, après évaluation domaniale, aux collectivités intéressées ou à des associations reconnues.

Ces deux outils, la dévolution payante ou la cession, seront utilisés autant que de besoin et en fonction de la situation de chacun des refuges.

Les contrats de dévolution ou de cession seront soumis au conseil d'administration du Parc national des Pyrénées et accompagnés de clauses relatives à la gestion raisonnée d'un équipement situé dans le cœur d'un espace naturel extraordinaire. Des garanties économiques seront réclamées. Une durée d'ouverture au public, plus longue, sera autorisée.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ces démarches, il est proposé que les contrats de délégation de service public, pour la période 2010 – 2015, soient prolongés d'un an conformément aux dispositions des dits contrats (*article 5 – prolongation*).

L'économie de fonctionnement (*entretien courant, impôts, analyses, etc.*) attendue est d'environ 60 00,00 € par an.

- pour les maisons du Parc national des Pyrénées, le partenariat avec les collectivités sera privilégié :

Pour les équipements recevant du public, et comme c'est déjà le cas pour la maison du Parc national des Pyrénées de Saint Lary Soulan et la maison du Parc national des Pyrénées et du Val d'Azun d'Arrens Marsous, un partenariat sera recherché avec les collectivités.

Pour les maisons du Parc national des Pyrénées :

- de Luz Saint Sauveur avec le syndicat mixte de la maison de la vallée et du Parc national,
- du Plan d'Aaste avec la commune d'Arrens Marsous,
- d'Arragnouet - Orédon avec le syndicat intercommunal à vocation unique Aure Néouvielle,

des conventions seront préparées et passées au titre de :

- l'entretien des équipements,
- la rénovation de certains espaces muséographiques afin qu'ils puissent fonctionner en autonomie (*Aragnouet – Orédon, Arrens Marsous*),
- la gestion de l'accueil et la mise à disposition du personnel.

Des solutions permettant de générer des économies de fonctionnement et de personnel seront recherchées.

Par ailleurs, les maisons du Parc national des Pyrénées de Laruns et d'Etsaut bénéficieront d'une mise aux normes environnementales financée au titre du projet « *Parc national des Pyrénées – territoire à énergie positive* ». La maison du Parc national des Pyrénées d'Etsaut sera réorganisée fonctionnellement afin de faciliter son usage.

- la rénovation de la maison du Parc national des Pyrénées de Gavarnie est une priorité : Pendant la durée du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le Parc national des Pyrénées ne conduira qu'un seul projet de mise aux normes.

Il y a lieu de rénover la maison du Parc national des Pyrénées de Gavarnie afin qu'elle devienne une maison, adaptée dans son architecture et renouvelée dans son contenu, du patrimoine mondial et du Parc national des Pyrénées.

Cette démarche ne pourra pas être conduite seule par l'établissement public.

Une collectivité devra en assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de gros œuvre. Une maîtrise d'ouvrage déléguée sera désignée après appel à candidature. La mise en place d'un plan de financement, associant les crédits européens, régionaux « *grand site* » et les collectivités, est une des conditions de la réalisation du projet.

Les services du Parc national des Pyrénées apporteront leur concours administratif et technique à la réalisation de cette opération. Le Parc national des Pyrénées se chargera, techniquement et financièrement, de la muséographie.

Cette opération doit être l'occasion :

- de moderniser le bâtiment et de lui offrir une nouvelle vocation,
- de faire de cet équipement la maison du patrimoine mondial et du Parc national des Pyrénées,
- de simplifier ses multiples usages (*vocation des surfaces, circulation, accès, fluides, etc.*),
- d'entreprendre une requalification des abords immédiats afin que l'équipement apparaisse comme situé au cœur du patrimoine mondial et du grand site Midi-Pyrénées,
- de concevoir un nouveau contenu muséographique.

Comme lors d'opérations antérieures, le Parc national des Pyrénées et les collectivités définiront par délibération et convention les conditions techniques et budgétaires du projet. Cette démarche sera aussi l'occasion de fixer un destin, au regard du droit domanial et de la durée d'usage, au bâtiment et à son terrain d'assise.

- la mise en application des nouveaux principes législatifs et réglementaires :

Durant la période de référence du présent schéma pluriannuel de stratégie immobilière, il est convenu que les dispositions réglementaires suivantes seront mise en œuvre :

- au titre de la gestion des logements des gardes.

La mise en application de la réforme des règles de gestion des logements de fonction, introduite par le décret du 9 mai 2012 et l'arrêté du ministre du budget du 22 janvier 2013, pourrait être engagée au Parc national des Pyrénées si les textes sont mis en application au sein de notre département ministériel

Si le régime de nécessité absolue de service n'était pas maintenu, une concertation sera conduite, avec les représentants du personnel, sur les différentes possibilités prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Le conseil d'administration aurait alors à se prononcer sur ces évolutions.

- au titre des établissements recevant du public (*maison du Parc, refuges, siège*).

Le Parc national des Pyrénées, compte tenu de l'évolution des normes et des circonstances budgétaires, ne sera pas en mesure de remplir les conditions utiles au renouvellement de tous les labels « *tourisme & handicap* » - quatre handicaps - pour ses établissements recevant du public (*article R. 123-2 du code de la construction et de l'habitation*).

Il est décidé que la norme applicable aux dits établissements du Parc national des Pyrénées sera l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Sur proposition du président du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- vu la résolution CA n°28-2009 du 1^{er} décembre 2009 portant orientation générales concernant le schéma de stratégie immobilière du Parc National des Pyrénées,
- vu la résolution CA n°34-2011 du 22 novembre 2011 portant schéma pluriannuel de stratégie immobilière du Parc national des Pyrénées,

le conseil d'administration valide

le schéma annuel de stratégie immobilière, tel que défini en supra, pour la période 2015 - 2020.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 7 juillet 2015.

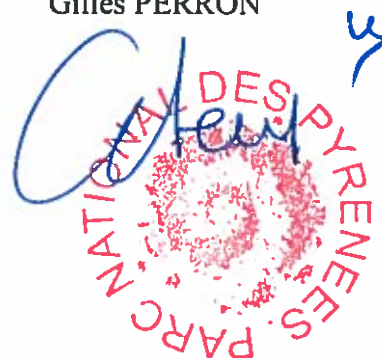
Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON



**PARC IMMOBILIER DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- RECENSEMENT DANS LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES -**

Commune	Adresse	Objet	Statut	Superficie Utile	Superficie terrain	Année construction	Valeur Brute	Valeur nette	Imputation
ARRENS MARSOUS	Masseys	Maison du Plan d' Aste	Propriétaire	195 m ²	2 290 m ²	1970	236 085,00 €	142 677,92 €	2131
ARRENS MARSOUS	Masseys	Terrain du Plan d' Aste	Propriétaire		2 290 m ²		1,00 €	1,00 €	2131
ARRENS MARSOUS	Lanne Debat	Maison des gardes moniteurs	Propriétaire	590 m ²	2 098 m ²	1972	178 948,00 €	117 818,27 €	2131
ARRENS MARSOUS	Le village	Maison du Val d' Azun - parc	Propriétaire	423 m ²	528 m ²	1994	461 825,00 €	326 339,02 €	2131
ARRENS MARSOUS	Lacrats de Migouelou	Refuge Migouelou	Propriétaire	210 m ²	110 m ²	1971	354 276,00 €	254 099,71 €	2131
ARRENS MARSOUS	Lacrats de Migouelou	Terrain Migouelou	Propriétaire		1 558 m ²		1,00 €	1,00 €	2131
CAUTERETS	Quartier de la Gare	Maison des gardes moniteurs	Propriétaire	710 m ²	178 m ²	1975	281 872,00 €	218 824,58 €	2131
CAUTERETS	Quartier de la Gare	Maison du parc	Propriétaire	960 m ²	1 642 m ²	1973	881 180,00 €	596 933,03 €	2131
GAVARNIE	Le Village	Maison du Parc	Propriétaire	557 m ²	590 m ²	1983	1 416 090,00 €	1 045 021,02 €	2131
BETPOUEY	Bugarret	Abri refuge Packe	Propriétaire	15 m ²	15 m ²	1970	17 312,00 €	3 185,06 €	2131
BETPOUEY	Bugarret	Terrain Abri Packe	Propriétaire		15 m ²		1,00 €	1,00 €	2131
GAVARNIE	Pailla	Refuge Espuguettes	Propriétaire	310 m ²	146 m ²	1971	264 378,00 €	167 644,12 €	2131
GAVARNIE	Pailla	Terrain Espuguettes	Usufruit		146 m ²		1,00 €	1,00 €	2131
GEDRE	Biroulet	Maison des gardes moniteurs	Propriétaire	428 m ²	1 990 m ²	1972	177 844,00 €	120 906,60 €	2131
LUZ ST SAUVEUR	Rue des Moulins	Maison des gardes moniteurs	Propriétaire	599 m ²	1 823 m ²	1973	262 518,00 €	181 605,87 €	2131
LUZ ST SAUVEUR	Place St Clément	Maison du parc et de la vallée	Propriétaire	912 m ²	2 498 m ²	1981	813 252,00 €	492 193,31 €	2131
ARAGNOUET	Montagne d' Aumar	Refuge d' Aubert	Néant	493 m ²	493 m ²		146 912,00 €	112 323,16 €	2131
ARAGNOUET	Montagne de Passades	Refuge-Baroude	Propriétaire	160 m ²	80 m ²	1973	361 791,00 €	319 238,00 €	2131
ARAGNOUET	Montagne de Passades	Terrain Baroude	Propriétaire		80 m ²		1,00 €	1,00 €	2131
ST LARY	Rue Principale	Maison des gardes moniteurs	Propriétaire	690 m ²	1 580 m ²	1978	554 495,00 €	305 320,88 €	2131
ST LARY	Tour Hachan	Maison du parc	Simple jouissance	130 m ²	65 m ²	1976	68 005,00 €	36 722,58 €	2131
TARBES	2 rue du IV Septembre	Siège du parc	Locataire	1 955 m ²		2008	369 838,00 €	320 377,29 €	2131

**PARC IMMOBILIER DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- RECENSEMENT DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES -**

Commune	Adresse	Objet	Statut	Superficie utile	Superficie terrain	Année construction	Valeur Brute	Valeur nette	Imputation
BEDOUS	Rue de la gare	Maison des gardes moniteurs	Propriétaire	433 m ²	3 000 m ²	1973	151 322,00 €	102 991,43 €	2131
	GR10	Refuge du Lary	Propriétaire	20 m ²	20 m ²	1974	14 371,00 €	8 426,04 €	2131
BORCE	Banasse Aillary	Refuge Arlet	Propriétaire	192 m ²	160 m ²	1971	473 144,00 €	357 803,26 €	2131
ETSAUT	Rue de l'ancienne gare	Maison des gardes moniteurs	Propriétaire	460 m ²	2 800 m ²	1973	211 884,00 €	161 956,14 €	2131
ETSAUT	Rue de l'ancienne gare	Maison du parc	Propriétaire	350 m ²	650 m ²	1897	565 929,00 €	453 984,73 €	2131
LARUNS	Ayous	Refuge d'Ayous	Propriétaire	264 m ²	200 m ²	2004	861 563,43 €	607 167,83 €	2131
LARUNS	Le Bourg – Gabas	Maison des gardes moniteurs	Propriétaire	607 m ²	1 318 m ²	1971	291 163,13 €	142 132,46 €	2131
LARUNS	Aneu	Bâtiment des Douanes	Propriétaire	250 m ²	250 m ²	1905	55 000,00 €	46 746,23 €	2131
LARUNS	Avenue de la gare	Maison du parc	Propriétaire	370 m ²	248 m ²	2000	595 470,00 €	463 486,65 €	2131
LARUNS	Col du Pourtalet	Porte entrée du parc	Propriétaire			2015			2131
OLORON	Rue du IV septembre	Antenne administrative	Locataire	16 m ²		1970			

PARC IMMOBILIER DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- RECENSEMENT DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS -
- MAISONS DU PARC NATIONAL DES PYRENEES -

- les sommes correspondent aux montants mandatés, les coûts n'ont pas été actualisés - les montants des années antérieures à 2001 ont été convertis du franc en euros -

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total
Etsaut	808,00 €				1 622,00 €			22 295,00 €	217 162,00 €	241 887,00 €
Laruns						1 762,00 €	20 275,00 €	4 792,00 €	26 737,00 €	528 011,00 €
Arrens	414 296,00 €	1 041,00 €			1 794,00 €	231,00 €		4 928,00 €		420 496,00 €
Cauterets		7 263,00 €	8 172,00 €		1 794,00 €	15 891,00 €	4 677,00 €	234 196,00 €	15 919,00 €	287 912,00 €
Luz		15 296,00 €	2 938,00 €			733,00 €	16 867,00 €	3 514,00 €	444,00 €	39 792,00 €
Gavarnie	798,00 €	10 731,00 €	12 305,00 €		10 454,00 €	7 261,00 €	4 061,00 €		1 121,00 €	46 731,00 €
St Lary	24 341,00 €	2 449,00 €	6 709,00 €				1 018,00 €		1 314,00 €	35 831,00 €
Plan d'Aste						22 586,00 €				22 586,00 €
Total :	440 243,00 €	17 745,00 €	19 035,00 €	30 124,00 €	13 870,00 €	48 464,00 €	46 898,00 €	744 170,00 €	262 697,00 €	1 623 246,00 €

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Etsaut	279 670,00 €	10 175,00 €	19 564,00 €	7 517,00 €	108 719,00 €	60 888,00 €	3 883,00 €	1 577,00 €	1 947,00 €	2 672,00 €	4 927,00 €	501 539,00 €
Laruns	5 834,00 €		17 067,00 €	4 860,00 €	3 420,00 €	6 456,00 €	5 911,00 €	5 071,00 €	7 349,00 €	6 100,00 €	5 244,00 €	67 312,00 €
Arrens		4 722,00 €		24 757,00 €			27 728,00 €	339,00 €		921,00 €		58 467,00 €
Cauterets	28 954,00 €	977,00 €	292,00 €	1 001,00 €	490,00 €	570,00 €	3 543,00 €	2 187,00 €	938 590,00 €	30 464,00 €	6 243,00 €	1 229 917,00 €
Luz	7 265,00 €	78,00 €	416,00 €		1 074,00 €		3 102,00 €	2 928,00 €			1 611,00 €	16 474,00 €
Gavarnie	622,00 €	2 073,00 €	125,00 €	1 335,00 €	43 026,00 €	5 637,00 €	22 987,00 €	617,00 €	413,00 €	9 345,00 €	8 658,00 €	94 838,00 €
St Lary	383,00 €	8 150,00 €	416,00 €	1 196,00 €	502,00 €	1 046,00 €	3 442,00 €		13 665,00 €	3 940,00 €	66 584,00 €	99 324,00 €
Plan d'Aste	7 484,00 €				14 512,00 €	36 777,00 €	230 295,00 €	309 107,00 €	19 760,00 €	2 012,00 €	712,00 €	620 659,00 €
Total :	330 212,00 €	26 175,00 €	37 880,00 €	40 666,00 €	171 743,00 €	111 374,00 €	300 891,00 €	538 432,00 €	981 724,00 €	55 454,00 €	93 979,00 €	2 688 530,00 €

Maisons du parc	de 1994 à 2002	de 2003 à 2013	Total
Etsaut	241 887,00 €	501 539,00 €	743 426,00 €
Laruns	528 011,00 €	67 312,00 €	595 323,00 €
Arrens	420 496,00 €	58 467,00 €	478 963,00 €
Cauterets	287 912,00 €	1 229 917,00 €	1 517 829,00 €
Luz Saint Sauveur	39 792,00 €	16 474,00 €	56 266,00 €
Gavarnie	46 731,00 €	94 838,00 €	141 569,00 €
Saint Lary Soulan	35 831,00 €	99 324,00 €	135 155,00 €
Plan d'Aste	22 586,00 €	620 659,00 €	643 245,00 €
Total :	1 623 246,00 €	2 688 530,00 €	4 311 776,00 €

**PARC IMMOBILIER DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- RECENSEMENT DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS -
- REFUGES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES -**

- les sommes correspondent aux montants mandatiés, les coûts n'ont pas été actualisés - les montants des années antérieures à 2001 ont été convertis du franc en euros -

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total
Arllet	1 186,00 €	16 591,00 €	49 223,00 €	2 269,00 €	32 700,00 €	488,00 €	6 317,00 €	72 730,00 €		181 504,00 €
Ayous	47 681,00 €	7 411,00 €	233,00 €	408,00 €		8 877,00 €	52 209,00 €	2 555,00 €	3 116 133,00 €	430 987,00 €
Migouélou	13 843,00 €	1 177,00 €	409,00 €		44 612,00 €	35 456,00 €	19 241,00 €		1 124,00 €	115 862,00 €
Espuguettes	40 236,00 €			10 205,00 €	3 724,00 €	733,00 €	31 750,00 €	1 982,00 €		88 630,00 €
Barroude	4 806,00 €	8 347,00 €	1 283,00 €	4 620,00 €	120 486,00 €	35 218,00 €	1 208,00 €	2 156,00 €	114,00 €	178 238,00 €
Aubert					4 407,00 €		4 370,00 €		2 642,00 €	11 419,00 €
Packe	2 208,00 €			11 472,00 €						13 680,00 €
Larry							218,00 €		6 409,00 €	6 627,00 €
Total :	109 960,00 €	33 526,00 €	51 148,00 €	28 974,00 €	205 929,00 €	80 772,00 €	115 313,00 €	79 423,00 €	321 902,00 €	1 026 947,00 €

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Arllet	809,00 €		3 725,00 €	8 186,00 €	150 765,00 €	24 018,00 €	7 086,00 €	5 061,00 €	73 485,00 €	9 984,00 €	1 428,00 €	284 547,00 €
Ayous	261 183,00 €	14 893,00 €	15 245,00 €	1 496,00 €	2 374,00 €	3 137,00 €	11 901,00 €	14 708,00 €	16 045,00 €	910,00 €	3 774,00 €	345 666,00 €
Migouélou		1 572,00 €	63 120,00 €	15 620,00 €	1 321,00 €	4 328,00 €	1 303,00 €	18 752,00 €	1 633,00 €	4 165,00 €	784,00 €	112 598,00 €
Espuguettes			3 261,00 €	2 435,00 €	4 897,00 €	2 889,00 €	115 926,00 €	438 466,00 €	58 077,00 €	13 182,00 €	1 662,00 €	640 795,00 €
Barroude	3 488,00 €	2 298,00 €	885,00 €	1 474,00 €	1 587,00 €	25 234,00 €	2 258,00 €		39 001,00 €	1 029,00 €	538,00 €	77 792,00 €
Aubert					2 085,00 €		449,00 €					2 534,00 €
Packe												
Larry	586,00 €				170,00 €						1 258,00 €	2 014,00 €
Total :	266 066,00 €	18 763,00 €	86 236,00 €	29 211,00 €	163 199,00 €	59 606,00 €	138 923,00 €	476 987,00 €	188 241,00 €	29 270,00 €	9 444,00 €	1 465 946,00 €

Refuges du parc	de 1994 à 2002	de 2003 à 2013	Total
Arllet	181 504,00 €	284 547,00 €	466 051,00 €
Ayous	430 987,00 €	345 666,00 €	776 653,00 €
Migouélou	115 862,00 €	112 598,00 €	228 460,00 €
Espuguettes	88 630,00 €	640 795,00 €	729 425,00 €
Barroude	178 238,00 €	77 792,00 €	256 030,00 €
Aubert	11 419,00 €	2 534,00 €	13 953,00 €
Packe	13 680,00 €	0,00 €	13 680,00 €
Larry	6 627,00 €	2 014,00 €	8 641,00 €
Total :	1 026 947,00 €	1 465 946,00 €	2 492 893,00 €

PARC IMMOBILIER DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- RECENSEMENT DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS -
- MAISONS DES GARDES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES -

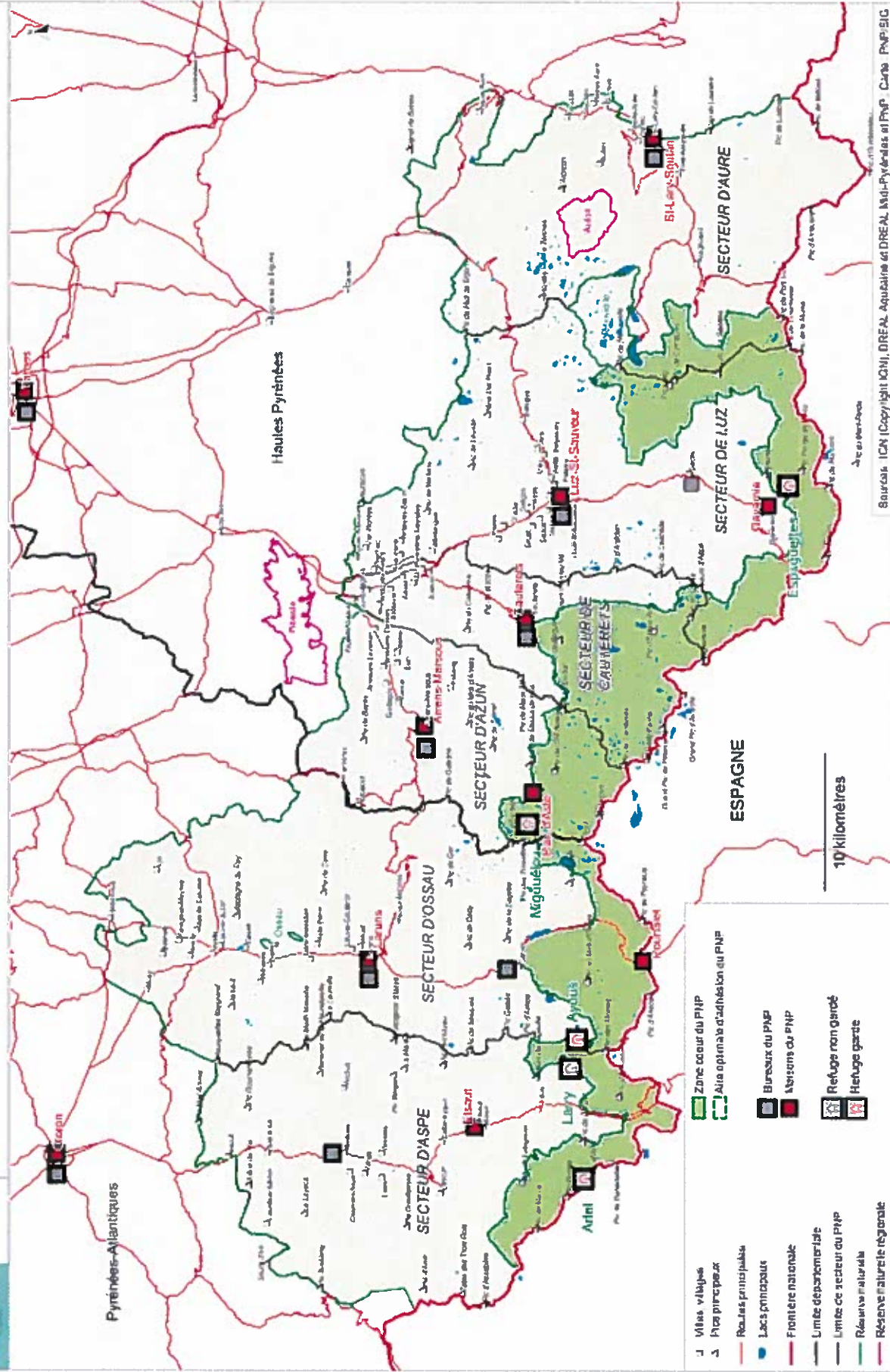
- les sommes correspondent aux montants mandatés, les coûts n'ont pas été actualisés - les montants des années antérieures à 2001 ont été convertis du franc en euros -

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total
Etsaut		560,00 €		2 016,00 €			880,00 €		6 191,00 €	9 647,00 €
Bedous								5 579,00 €		5 579,00 €
Gabas	51 274,00 €	11 544,00 €		33 979,00 €		10 218,00 €	2 138,00 €	782,00 €	186,00 €	110 121,00 €
Arrens	2 805,00 €	7 403,00 €	173,00 €	3 259,00 €	5 424,00 €		2 481,00 €	2 222,00 €	2 837,00 €	26 604,00 €
Cauterets			18 798,00 €	1 202,00 €	756,00 €	22 268,00 €	1 100,00 €		1 804,00 €	45 928,00 €
Luz	736,00 €	1 437,00 €	504,00 €	49 616,00 €	513,00 €	10 681,00 €	3 562,00 €	21 826,00 €	7 321,00 €	96 196,00 €
Gèdre	80,00 €	550,00 €	1 010,00 €	21 941,00 €	10 895,00 €		988,00 €	68,00 €	488,00 €	36 020,00 €
St Lary	15 442,00 €	8 623,00 €	655,00 €		154,00 €		16 998,00 €	7 468,00 €	69 785,00 €	119 125,00 €
Total :	70 337,00 €	30 117,00 €	21 140,00 €	112 013,00 €	17 742,00 €	43 167,00 €	28 147,00 €	37 945,00 €	88 612,00 €	449 220,00 €

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Etsaut	679,00 €	8 186,00 €	17 079,00 €	3 539,00 €					7 669,00 €			37 152,00 €
Bedous	10 942,00 €	55 124,00 €	24 090,00 €	24 090,00 €	3 332,00 €	3 881,00 €	115 810,00 €	31 831,00 €	347,00 €	1 667,00 €	680,00 €	247 704,00 €
Gabas	3 143,00 €	4 450,00 €		9 677,00 €	1 593,00 €	54 237,00 €	1 545,00 €	22 558,00 €	1 155,00 €	2 010,00 €	1 527,00 €	101 895,00 €
Arrens		411,00 €	12 694,00 €	6 590,00 €	10 999,00 €	27,00 €	263,00 €	16 678,00 €	535 024,00 €	28 207,00 €	952,00 €	611 845,00 €
Cauterets	500,00 €		12 002,00 €	145 489,00 €	4 106,00 €	12 009,00 €	830,00 €		235,00 €		860,00 €	176 031,00 €
Luz		369,00 €	6 584,00 €	32 012,00 €	810,00 €	27,00 €	973,00 €	340 649,00 €	396 888,00 €	12 749,00 €		794 275,00 €
Gèdre	2 500,00 €	9 306,00 €	3 292,00 €	24 895,00 €	3 058,00 €	646,00 €	2 180,00 €	59,00 €				50 621,00 €
St Lary	56 204,00 €	4 224,00 €	44 445,00 €	17 350,00 €	54,00 €	18 850,00 €	1 641,00 €	2 249,00 €	1 168,00 €	1 928,00 €	84,00 €	148 197,00 €
Total :	63 026,00 €	37 888,00 €	151 220,00 €	263 642,00 €	23 952,00 €	89 677,00 €	123 242,00 €	414 024,00 €	942 486,00 €	46 561,00 €	12 002,00 €	2 167 720,00 €

Maisons des gardes	de 1994 à 2002	de 2003 à 2013	Total
Etsaut	9 647,00 €	37 152,00 €	46 799,00 €
Bedous	5 579,00 €	247 704,00 €	253 283,00 €
Gabas	110 121,00 €	101 895,00 €	212 016,00 €
Arrens	26 604,00 €	611 845,00 €	638 449,00 €
Cauterets	45 928,00 €	176 031,00 €	221 959,00 €
Luz	96 196,00 €	794 275,00 €	890 471,00 €
Gèdre	36 020,00 €	50 621,00 €	86 641,00 €
Saint Lary	119 125,00 €	148 197,00 €	267 322,00 €
Total :	449 220,00 €	2 167 720,00 €	2 616 940,00 €

LES SITES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES



Sources: IGN (Copyright IGM), DREAL Aquitaine et DREAL Midi-Pyrénées et PNP. Carte PNP-SIG